

Matinée thématique « migrants » sur le chinonais

-

Une logique de parcours

-

Collectif solidarité en chinonais 06/06/2019

Intervention des participants actifs au sein de la commission migrants du collectif:



Distinctions terminologiques à propos du public « migrants »

→ « migrant »: un terme à utiliser avec précaution. Pourquoi?

→ Une pluralité de termes reflétant des réalités et statuts administratifs différents:

Migrant international, déplacé interne, migrant environnemental, travailleur migrant, demandeur d'asile, débouté, réfugié, personne régularisée, migrant mineur non accompagné (MNA)...

→ Ce matin, nous nous concentrerons sur le public demandeur d'asile et réfugié; mais également débouté et régularisé ; correspondant aux publics pris en charge par nos différentes structures et dispositifs sur le chinonais

Le public « réfugié »

- des parcours migratoires divers avant l'arrivée en France
- une réalité unique à l'arrivée en France : un besoin de protection
- Mais un besoin de protection différencié...

...pour des motifs qui sont reconnus par l'Etat français dans le respect des engagements internationaux de la France transposés dans le droit français...

* Définition du statut de réfugié (article 1^{er} de la Convention de Genève du 28 juillet 1951):

*"le terme de réfugié s'applique à toute personne **craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques**, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels évènements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner".*

...ou pour des motifs mis en place par la loi française afin de compléter la convention de Genève, au regard des évolutions relatives à la protection des droits humains et à la géopolitique des conflits...

* Définition de la protection subsidiaire (loi du 10 décembre 2003 relatif au droit d'asile):

Elle est accordé à toute personne dont la situation ne répond pas à la définition du statut de réfugié mais pour laquelle il existe des motifs sérieux et avérés de croire qu'elle courrait dans son pays un risque réel de subir l'une des atteintes graves suivantes :

- *la peine de mort ou une exécution;*
- *la torture ou des peines ou traitements inhumains ou dégradants;*
- *pour des civils, une menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence aveugle résultant d'une situation de conflit armé interne ou international (article L.712-1 du CESEDA).*

QUELQUES CHIFFRES RELATIFS A LA DEMANDE D'ASILE en France

- 123 625 demandes d'asile adultes introduites en 2018. Augmentation de 22.7% par rapport à 2017.
- 35 310 personnes en procédure Dublin
- Premières nationalités demandeuses: Afghanistan (10 370 demandes), Albanie, Géorgie, Guinée, Côte d'Ivoire
- Taux de protection globale (OFPRA+ CNDA): 36%
- Estimation du nombre de BPI en France: 277 000 pers. sous protection
- Parc d'hébergement dédié: 82 528 places en mars 2019 (obj fin 2019: 90 000 places)

I- Le parcours administratif des demandeurs d'asile afin d'obtenir une protection – une réalité complexe dès l'arrivée en France

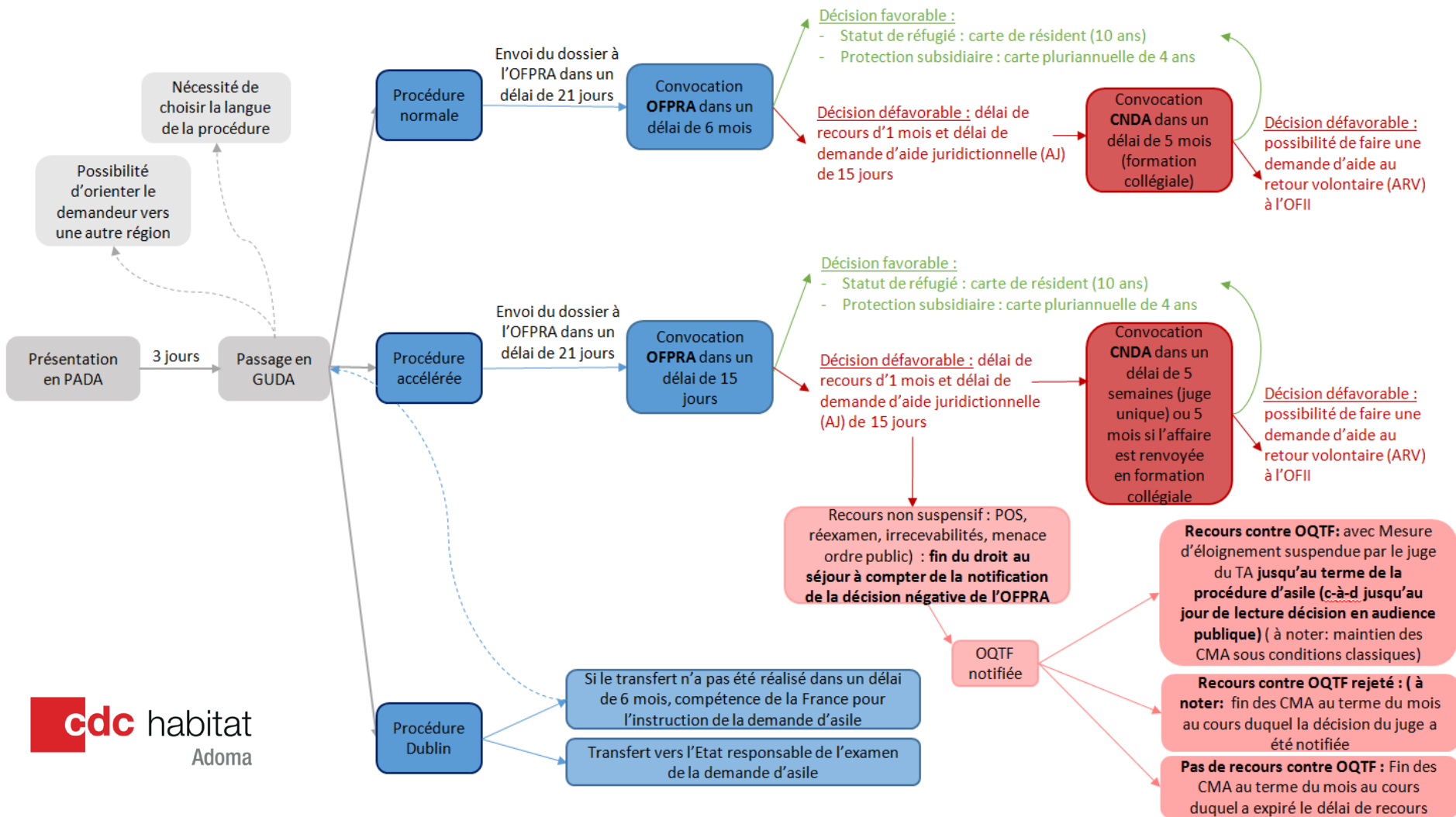
- Un parcours fléché et strictement encadré par la loi dans le cadre du « Dispositif national d'accueil »

- Des droits encadrés pendant la procédure d'asile:
Liberté de circulation et absence d'autorisation de travail

- Des droits reconnus pendant la procédure d'asile
 - Des droits sociaux: CMU, etc.
 - Un droit à l'hébergement et à une allocation spécifique (ADA)

- Une pluralité d'acteurs intervenant en coordination dans le parcours au niveau national, régional, départemental et local: OFII, OFPRA, préfecture, PADA, opérateurs de l'hébergement, acteurs associatifs, etc.

Un aperçu du parcours procédural du demandeur d'asile jusqu'à la décision sur demande en vue d'obtenir une protection



Un centre d’Hébergement d’Urgence pour Demandeurs d’Asile (HUDA/AT-SA) ADOMA à Chinon

→ **ADOMA:** Statut de Société anonyme d’économie mixte ; 1^{er} opérateur national pour l’hébergement accompagné des demandeurs d’asile. -

*22100 places au national, dont 3839 places AT-SA

*deuxième activité d’Adoma, après la gestion des FTM et des résidences sociales

* L’activité d’hébergement d’ADOMA en Indre-et-Loire: 1 CADA de 130 places à JLT, 1 CAO de 60 places à SPDC, 1 HUDA AT-SA à Chinon, 1 CHU à SPDC

→ l’HUDA/AT-SA de Chinon:

* capacité: 80 places en diffus sur Chinon, Beaumont et Avoine *Ouverture en février 2016

*Equipe sur site: 3 intervenantes sociales, 1 assistante secrétaire à mi temps, 1 directrice d’hébergement adjointe

→ **Public accueilli:** demandeurs d’asile orientés par l’OFII national (=Etat) en provenance de tous départements; en procédure d’asile normale ou accélérée ou en procédure Dublin

La composition familiale des personnes accueillis s’adapte en fonction des besoins de l’Etat: Familles plus ou moins grandes, Hommes isolés, Femmes isolées avec enfants

→ **Des missions issues du cahier des charges fixé par arrêté ministériel:**

- l'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile;
 - l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques ;
 - l'accompagnement sanitaire et social;
- *public particulièrement fragilisé par leur histoire de vie, leur parcours d'exil (psycho-traumatismes> suivi santé mentale)
- *ouverture de droit, accès au système de santé, scolarisation, apprentissage du français
- le développement de partenariats avec les collectivités locales et le tissu associatif;
 - l'accompagnement à la sortie du lieu d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile dans des délais stricts et différenciés selon l'issue de la procédure d'asile

→ **Des relations partenariales établies et coordonnées avec les différents acteurs présents sur le territoire chinonais...**

Hospitalité chinonaise aux Migrants, Resto du cœur, Secours populaire, Croix Rouge, Entraide et Solidarités, Lire et Dire, UFCV, La Batoude, CLAAC, Conseil départemental (Pôle insertion et PMI), Coallia, CCCVL, Mairies, Sous Préfecture, Gendarmerie, Pôle Emploi, etc.

...Et sur l'ensemble du département 37: CLAT, Préfecture, DDCS, IML, etc.

→ **Enfin, des relations partenariales à consolider et à développer, notamment dans le domaine de l'accès aux soins et sur la question de la mobilité**

Quelques chiffres du rapport d'activité 2018

Nb de personnes hébergées (1)		Nb personnes		Taux de rotation (2)
2017	2018	Entrées	Sorties	
155	133	58	55	72%

Nationalités	Nb. personnes	%
Syrienne	33	24.8%
géorgienne	17	12.8%
afghane	16	12%
Ivoirienne	15	11.3%
irakienne	8	6%
Total	89	66.9%

Typologie de la population accueillie en 2018

Par sexe (en nb sur ensemble pers. hébergées en 2018)	
Hommes	81
Femmes	52
Répartition adultes / enfants (en nb sur l'ensemble pers. hébergées en 2018)	
Adultes	59
Enfants	74
Par typologie (en nb sur les ménages hébergés en 2018)	
Adulte seul	24 En nb de pers.
Adulte seul avec enfant(s)	15 En nb de pers. (5 En nb de ménages)
Ménage sans enfants	0
Ménage avec enfants	94 En nb de pers. (20 En nb de ménages)

Personnes sorties en 2018

Total: 55
 30 personnes BPI
 20 personnes déboutées
 5 en cours de procédure d'asile

Modalités de sortie:

N°1: le logement autonome
 N°2: solution individuelle



Focus – Inclusion dans la vie locale pour les migrants arrivant sur le territoire chinonais

Hospitalité chinonaise aux migrants:

Créée en **janvier 2017**

Elle compte actuellement **64 adhérents en 2018**

Un Conseil d'administration de 15 personnes

Réunions mensuelles et réunion de groupes de travail ouverts : hébergement, parrainage, évènements ...

→ *Objet*

« Apporter un soutien durable aux migrants en Chinonais dans le respect des Droits de l'Homme ».

→ *Missions*

Coopérer avec les acteurs des dispositifs sociaux d'accompagnement des migrants en complémentarité des actions qu'ils conduisent et en permettant une bonne définition du cadre d'intervention de chacun,

Gérer les ressources financières et leur attribution,

Collecter des dons et des subventions,

Être interlocuteur des pouvoirs publics,

Favoriser l'interface avec les associations existantes,

Faciliter les actions d'échange, de partage et d'information à destination des migrants,

Animer le collectif d'habitants,

Soutenir financièrement les initiatives prises collectivement par les habitants.

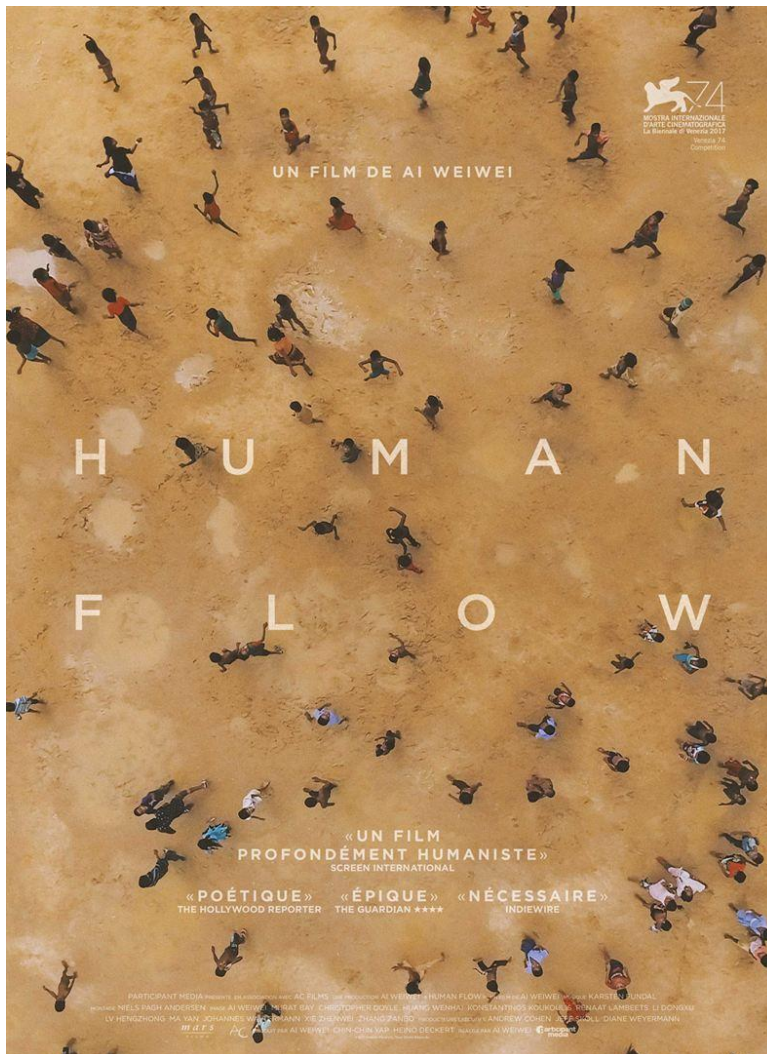
Nos actions au quotidien

- Accompagnements divers en voiture : hôpital, courses ...
- Lien avec les écoles, collège et lycée pour faciliter la scolarisation des enfants
- Aides aux leçons et devoirs
- Accompagnement aux activités sportives
- Echange et partenariat avec les autres associations pour coordonner nos actions auprès des migrants
- ...

Au cours de l'année 2018... Des matchs de foot toute l'année



Projection-débat HUMAN FLOW le 20 mars 2018



130 entrées !

2ème pique-nique sur l'Île de Tours en juillet, Une centaine de personnes présente



Des sorties estivales pour les enfants ...



**Lulu Parc
et Lac de Hommes**

Un stand au forum des associations en septembre 2018



Inscriptions des enfants dans les clubs de sport

- Grâce au soutien financier du **Rotary Club de Chinon** nous avons pu inscrire les enfants et payer les licences dans les clubs sportifs de leur choix



Cuisine et repas partagés à Parilly en octobre



**Chacun met la main à la pâte ...
On prépare, on déguste, on se
régale, on danse , on s'amuse ...**

Projection du Film LIBRE

En présence du réalisateur Michel TOESCA : 180 participants !



Ciné-Débat

Hospitalité chinonaise *Le Rabelais*

**Avec le réalisateur
Michel TOESCA**

**Mardi 27 novembre 2018
à 20h00
au cinéma Rabelais de Chinon**

libre
Un film de MICHEL TOESCA



Après-midi enfants le 27 janvier 2019

Après-midi jeux, goûter, maquillage, tous les enfants ont reçu un cadeau



Journée Solidaire le 16 février 2019

Grâce aux artistes qui se sont produits bénévolement, au nombreux public

Hospitalité Chinonaise aux migrants
avec le soutien de la Ville de Chinon

SAMEDI 16 FÉVRIER 2019
JOURNÉE SOLIDAIRE
Espace Rabelais

HISTOIRE D'OS 14H
Spectacle de marionnettes CIE MASSOUTCH

L'HOMME FORT 16H
Marionnettes à fils électriques CIE BITONIO

DES MOTS EN L'AIR 18H
Contes clownesques CIE FOUXFEUXREUX

LA KUMPANIA 19H
Musique du monde

C'QUARTIER LIBRE 20H
Rock

TOUT PUBLIC
À PARTIR DE 4 ANS

TARIF LIBRE

Buvette et restauration
CHINON

Tous les bénéfices seront reversés à «Hospitalité Chinonaise aux migrants» pour le relogement des familles.



Printemps citoyen 2 avril 2019 – 20H00



POUR UNE VILLE EN TRANSITION ! Une floraison d'initiatives citoyennes en Chinonais

Samedi 30 mars à 11h - Rue Alfred de Vigny à Chinon

INAUGURATION DU POULAILLER COLLECTIF DES HUCHEROLLES

Présentation et débat sur les activités collaboratives des habitants du quartier HLM.

A l'initiative des Jardiniers des Hucherolles, avec le soutien de la Région Centre-Val de Loire, de la Ville de Chinon, de Val Touraine Habitat, du Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement CPIE Touraine Val-de-Loire, de l'Etablissement et Services d'Aide par le Travail ESAT Chinon Léopold Bellan, le mécénat de l'entreprise BEUN et la participation de nombreux contributeurs.

Mardi 2 avril à 20h - Cinéma Le Rabelais à Chinon

CINÉ-DÉBAT : « GRANDE-SYNTHE », un film de Béatrice CAMURAT JAUD

Le Maire de la ville de Grande-Synthe, Damien Carême, a opté pour faire de cette ville de 23 000 habitants située en proximité de Dunkerque, une ville en transition qui prend en compte et en charge les données environnementales et climatiques, mais aussi l'accueil des migrants qui ont reflué depuis Calais.

Pour que Chinon devienne une ville en transition

Rencontre et échanges avec les membres du Collectif Chinonais Environnement et l'association Hospitalité Chinonaise aux Migrants.

Une contribution à la concertation « Chinon, Coeur de ville » 2019

Vendredi 5 avril de 18h30 à 19h30 – devant la mairie de Chinon

7^{ÈME} RASSEMBLEMENT « NOUS VOULONS DES COQUELICOTS »

Un mouvement national qui demande l'interdiction de tous les pesticides issus de l'industrie chimique.

Eaux de la Vienne et pesticides

Rencontre et échanges avec Michel Bacchi, hydrobiologiste

Rassemblement à l'initiative du Collectif Chinonais Environnement, des Jardiniers des Hucherolles, du CPIE Touraine Val-de-Loire, du Groupement des Agriculteurs Biologiques et Biodynamiques de TOuraine GABBTO.

En association avec le **Collectif Chinonais Environnement**, nous participons au débat qui a suivi la projection du film « **GRANDE SYNTHE** »



Le parrainage

Le parrainage

Le rôle des marraines et parrains :

- Accompagnement personnalisé, humain, familial
- Soutien administratif : CAF, médecin, VTH, factures, préfecture (pour les personnes qui ne bénéficient pas d'un accompagnement dédié dans le cadre de l'hébergement ADOMA ou suite à la sortie d'ADOMA ou d'un autre dispositif)
- Déplacements
- Recherche emploi & formation
- Aide à la vie courante

→ Une sécurité, un lien, un soutien pour l'Amigrant

Actuellement 12 familles et 16 personnes exilées sont accompagnées par 16 marraines et parrains

Renforcer le parrainage

- Besoin de **nouveaux marraines et parrains** pour accompagner des familles et des célibataires qui vont prochainement sortir de l'accompagnement ADOMA
- Nous organisons des **rencontres entre marraines et parrains** pour partager les interrogations et les expériences et constituer un groupe qui travaille ensemble
- Le parrainage peut se faire en **binôme**

Le parrainage est un échange enrichissant pour tous

Nos besoins

- **Humains** : membres actifs et parrains-marraines
- **Financiers** : dons et engagement dans la durée
- **Matériels** : mobilier, vélos, mobylettes ...
- **Temps, compétences, savoir-faire**

Focus sur l'apprentissage du français – Les dispositifs FLE sur le chinonais

→ Accueil des migrants sur le centre de formation d'Entraide et Solidarités pour l'apprentissage du français.



Le centre de formation se trouve 20/22 avenue Pierre Labussière à Chinon.

Une fiche d'orientation est disponible sur demande auprès d'Alexandra DELAUNAY au 02 47 98 02 54

La formatrice référente Véronique BLATEAU est joignable au 06 42 89 68 72 ou par mail veronique.blateau@entraide-et-solidarites.fr

Permanence d'accueil du public: tous les jeudis de 14h à 17 h

Nos actions actuelles en faveur du public migrant :

- Formation FLE par des formateurs bénévoles deux fois par semaine en groupes de niveaux
 - Conversation en français avec des bénévoles en groupe une fois par semaine
 - Formation FLE individuelle avec des formateurs bénévoles
 - Atelier collectif « faites-le vous-même » brico-déco une fois par semaine
- Visa 3en1 pour les francophones dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme

Focus sur l'apprentissage du français – Les dispositifs FLE sur le chinonais

→ L'accueil des migrants au sein de l'association Lire et Dire dans le chinonais

-Des cours de français dispensés par des bénévoles mobilisés tout au long de l'année pour le public migrant, en groupe ou en individuel

-Une présence sur Chinon et Beaumont en Véron

→ Les sessions Formation Linguistique dans le cadre du CIR, organisées sur Chinon par l'UFCV (missionné par l'OFII)

-spécifique public signataire du CIR

-ne concerne pas les demandeurs d'asile

II- La protection obtenue: le parcours des bénéficiaires d'une protection (réfugiés + bénéficiaires d'une protection subsidiaire)

→ Les droits des bénéficiaires d'une protection internationale

- Le droit de séjourner durablement en France avec autorisation de travail:

Pour une personne reconnue réfugiée : carte de résident d'une validité de 10 ans

Pour une personne bénéficiaire de la protection subsidiaire : carte de séjour pluriannuelle d'une durée maximale de 4 ans

Pour une personne reconnue apatride : carte de séjour pluriannuelle d'une durée maximale de 4 ans

- Les droits communs aux réfugiés, apatrides et bénéficiaires de la protection subsidiaire:

- droits sociaux de droit commun

- dispositifs d'accompagnement de droit commun et dispositifs d'accompagnement spécifiques

- droit à la réunification familiale

- La demande de naturalisation et le droit de voyager à l'étranger

- Les obligations des bénéficiaires d'une protection internationale:

***Le respect du contrat d'intégration républicaine (CIR) signé pour 5 ans**

- un contrat conclu entre l'État français et tout étranger non européen admis au séjour en France souhaitant s'y installer durablement.

- Le signataire s'engage à suivre des formations pour favoriser son insertion dans la société française. La **formation civique** est obligatoire. Une **formation linguistique** peut être prescrite en fonction du niveau en français et obligatoire.

***La sortie du dispositif d'hébergement dédié et la recherche d'une solution de logement**

Focus sur les dispositifs d'accompagnement dédiés aux bénéficiaires d'une protection

→ Un enjeu particulier sur la problématique du relogement des bénéficiaires d'une protection internationale

→ Les BPI sont bien éligibles aux dispositifs de droit commun: logement social, logement privé, hébergement d'insertion, logement accompagné, IML, etc...

Ex: Entraide et Solidarités peut accueillir des BPI sur son dispositif CHRS chinonais:

15 places de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) sur Chinon en hébergement diffus.

Accueille toute personne en difficulté sociale sur orientation du SIAO (suite à une demande faite par un prescripteur).

Un premier contrat de 3 mois, renouvelable, est signé entre l'Entraide et la personne hébergée. Une participation financière est demandée.

Une fois accueillie, un travailleur social référent, actuellement Laure HOUDAYER, se charge de l'accompagnement en rencontrant la personne une fois par semaine (plus ou moins). Cet accompagnement s'appuie sur les besoins de la personne et a pour objectif de la réinsérer. Il peut porter sur différents points : administratif, santé, budget, santé, emploi, parentalité...

→ ...Pourtant, le droit commun ne suffit pas et le relogement des BPI recouvre une réalité complexe.

Entraide et Solidarités a mis en place différents types de dispositifs spécifiques aux publics bénéficiaires d'une protection afin de faciliter leur insertion et leur relogement.



**FAMILLES
SOLIDAIRES**



Bien plus qu'un toit c'est un partage

Un appel à projet innovant et citoyen

En 2016 le ministère du logement, a lancé un appel à projet pour développer « l'expérimentation de dispositifs d'hébergement de réfugiés chez les particuliers. »

« Cet appel à projet concerne des personnes majeures, volontaires, ayant obtenues le statut de réfugié. Elles seront logées à titre gratuit, sur tout le territoire national et dans des logements comportant au moins une chambre privative. Une convention devra être signée entre la personne accueillie, le ménage d'accueil et l'association qui les accompagne. Les futurs hôtes s'engagent pour une durée minimum de 3 mois et jusqu'à un an » a détaillé la ministre dans le communiqué du 10 Août 2016.

Quelques chiffres :

Créé depuis Novembre 2016,
17 Familles Solidaires ont
accueillies 22 personnes
réfugiées de 2016 à 2018.



Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement



Vous accueillez bénévolement, de 3 mois à 1 an maximum, au sein de votre domicile une personne majeure ayant obtenu le statut de réfugié afin qu'elle construise son parcours d'intégration.

L'accueil se fait par étape :

- Rencontre entre la famille accueillante et la personne
- Hébergement test de 3 jours
- Acceptation ou non du futur accueil.

Un travailleur social est présent pour l'accompagner dans toutes ses démarches administratives et d'insertion professionnelle, un point régulier sera effectué avec la famille d'accueil et la personne accueillie.

Être famille d'accueil, c'est se mobiliser de façon concrète pour aider une personne réfugiée dans la réussite de son insertion.

Venez partager cette aventure humaine qui favorise les échanges interculturels.

« Le propre de la solidarité, c'est de ne point admettre d'exclusion. » Victor Hugo

Contactez-nous



06.37.81.87.05 ou
02.47.67.14.25



familles.solidaires@entraide-et-solidarites.fr



Entraide & Solidarités,
35 rue de la Fuye, 37000 Tours



Familles Solidaires Indre et Loire

<http://entraide-et-solidarites.fr>

Relogement et Accompagnement des Réfugiés



Contexte :

Suite à la circulaire du 12 décembre 2017, l'Etat prévoit la mobilisation de 256 logements (parc privé & social) sur le département d'Indre & Loire destinés aux Bénéficiaires d'une Protection Internationale .

Objectifs :

- Fluidifier les dispositifs d'hébergement des demandeurs d'asiles et de droit commun en favorisant l'accès au logement des réfugiés présents dans ces structures .
- Valoriser l'intégration de ces personnes par le biais de l'apprentissage de la langue , de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle.

Pour qui :

- Bénéficiaire d'une protection internationale,
 - Etre hébergé en Indre & Loire au sein de dispositifs dédiés aux demandeurs d'asile, ou au sein des dispositifs d'hébergement de droit commun (CPH,CHRS,Logement temporaire ,Hébergement d'urgence ,Résidences sociales).
- Ou** être domicilié sur le département d'Indre & Loire depuis au moins 6 mois et être sans solution de logement au moment de la demande.
- Primo accédant à un logement pérenne,
 - Droits ouverts si éligibles aux prestations sociales,
 - Titulaire d'un numéro unique d'enregistrement de demande de logement social 37.



Relogement et Accompagnement des Réfugiés

Comment :

- Prescription d'un travailleur social formalisée par l'envoi d'un formulaire RAR
- Le formulaire RAR fait état des éléments suivants :
 - Composition familiale actuelle et à terme (réunification éventuelle),
 - Date d'entrée en France, dans l'hébergement et obtention de la protection internationale,
 - Démarches emploi/formation effectuées,
 - Budget mensuel: type de ressources et charges du ménage,
 - Numéro unique d'enregistrement DLS ainsi que le type de logement souhaité,
 - Situation actuelle au regard du logement/hébergement.
 - Une brève note sociale
 - Les axes prioritaires de travail pour l'accompagnement social.

Moyens :

- Le dispositif RAR propose un parcours d'intégration des réfugiés via une mesure d'accompagnement global menée par des travailleurs sociaux. Cette mesure n'est pas systématique, la pertinence de l'intervention est évaluée en fonction des besoins d'accompagnement de chaque ménage.
- La durée de la mesure est définie en fonction des besoins du ménage; elle ne peut excéder une année.
- La mesure est contractualisée via un contrat d'engagement mutuel.

RAR sur le chinonais:

- 1 travailleuse sociale accompagnant les bénéficiaires d'une mesure RAR: Fabrina Pinaud



Relogement et Accompagnement des Réfugiés

Quelques chiffres :

L'activité sur l'année 2018 représente :

347 visites à domicile ;

353 entretiens dans nos locaux ;

217 démarches extérieures

104 ménages accompagnés soit 210 personnes

Mouvements	Nombre de ménages	Pourcentage
Entrées sur le dispositif	104	
relogés	88	84,61%
Sorties du dispositif	48	46,15%

SAS 18/25 vers l'emploi

Le dispositif :

- Le dispositif SAS 18/25 vers l'emploi dont l'expérimentation porte sur 19 personnes vise essentiellement l'insertion.
- Ce parcours associe hébergement, accompagnement social global, apprentissage linguistique, découverte des métiers et accès à l'emploi.

Pour qui :

- Les personnes bénéficiaires d'une Protection Internationale incluant les réfugiés et les Bénéficiaires de la Protection Subsidiaire
- Jeunes ayants entre 18 et 25 ans
- Les personnes sans ressources

SAS 18/25 vers l'emploi



Les acteurs :

- **Service Réfugiés : Entraide et Solidarités**
 - Accompagnement dans le logement
 - Accompagnement social global
- **Mission Locale**
 - Accès à l'emploi
- **Centre de formation : Entraide et Solidarités**
 - Formation linguistique à visée Professionnelle
- **Les résidences sociales : ARI, ADOMA, COALLIA**
 - Préparation et passage du DELF A2
 - Hébergement des jeunes du dispositifs

Engagement :

- Contrat d'engagement du Parcours d'Intégration par l'Acquisition de la Langue française
- Contrat d'engagement Garantie Jeune
- Convention de formation
- Convention Logement tripartite
- Contrat engagement mutuel

Ressources :

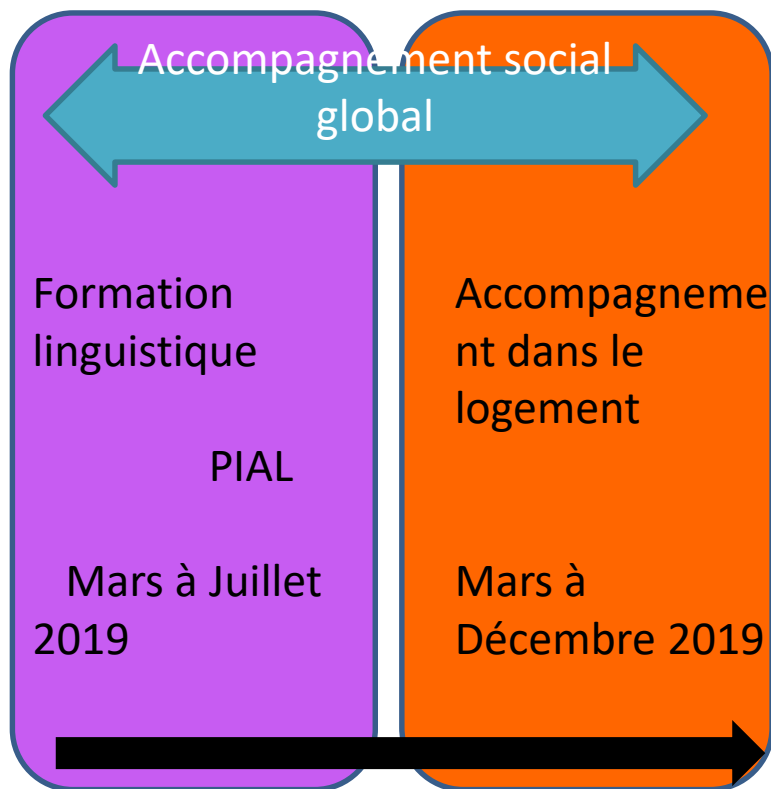
Allocation versée de 484 €
maximum pendant 12 mois

SAS 18/25 vers l'emploi



Parcours n°1

Parcours n°2



Mars 2019

Décembre
2019

Mars 2019

Août
2020



Focus sur les dispositifs d'accompagnement à l'insertion des bénéficiaires d'une protection

→ L'action du Pôle insertion du Conseil départemental

> intervient auprès des personnes étrangères ayant obtenu une protection (BPI)

> **Loi sur le RSA du 01/12/2008** > **Compétence du Conseil Départemental** (avec délégation de paiement à la CAF ou à la MSA)

Revenu minimum pour les personnes sans ressources, et/ou **complément de revenus** pour celles qui ont des revenus modestes.

> **Droits associés :**

La Protection Universelle Maladie **PUMA** + CMU complémentaire **CMU-C** : « mutuelle », sans paiement de cotisations; L'examen de Prévention Santé UC-**IRSA**; Calcul favorable des aides au logement (AL et APL de la CAF)

Le droit à un **accompagnement individuel** par un « référent socioprofessionnel ».

L'objectif étant d'aider la personne à définir et à réaliser ses objectifs, en vue d'améliorer sa situation économique et sociale.

BDO : bilan diagnostic orientation : convocation adressée aux bénéficiaires du RSA ; but d'information, et d'orientation vers un référent, en fonction de chaque situation.

Aides possibles dans le cadre du FDIPE (Fonds Départemental d'Insertion Pour l'Emploi)

> Obligations :

- Elaboration d'un contrat :

Projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) ou conclusion d'entretien avec un conseiller Pôle Emploi (à renouveler tous les 6 mois)

Ou

Contrat d'engagements réciproques (CER) avec un référent socioprofessionnel

- Obligation de démarche d'insertion sociale et professionnelle :

Se présenter aux rendez-vous prévus avec le référent/conseiller

Réaliser les démarches d'insertion inscrites aux contrats

Participation aux actions collectives qui peuvent être proposées.

→ La mission déléguée à Coallia par le Conseil départemental dans le cadre de l'accompagnement des réfugiés bénéficiaires du RSA

→ **Association d'envergure nationale**, Coallia est une entreprise associative qui intervient principalement dans le champ de l'habitat social et de l'hébergement social. Coallia compte aujourd'hui plus 3000 salariés sur toute la France.

→ **Sur Tours, Coallia** centre son activité sur plusieurs services et dispositifs, tous, agréés par les services de l'Etat :

- Pour les personnes en demande d'asile : une Plateforme d'Accueil de demandeur d'asile (PADA), un service d'Hébergement d'Urgence des demandeurs d'Asile (HUDA), un Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile (CADA)
- Pour les bénéficiaires d'une protection internationale : un Centre Provisoire d'Hébergement (CPH), un service d'accompagnement au RSA
- Pour les personnes en difficultés : Une Résidence Sociale

→ **Depuis le mois de mars 2019** Maud LALISSE référente socio-professionnelle de Coallia accompagne des familles bénéficiaires d'une protection internationale dans le cadre du RSA sur le secteur de Chinon.



→ **Les missions du référent RSA à coallia sont :**

- Accompagnement pour travailler la mobilité
- L'autonomie administrative
- Equivalence de diplôme et de permis
- Accompagnement santé : physique et psychologique
- Le logement : droit, devoir, comment occuper un logement
- La scolarisation des enfants
- La réunification familiale
- L'accès à l'emploi et à la formation

→ Le travail d'accompagnement réalisé par Coallia consiste à apporter de l'aide aux familles dans la compréhension du système administratif français, de garantir l'ouverture et le maintien de leurs droits sociaux et d'effectuer les orientations nécessaires pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle : formation linguistique Fle, recherche d'emploi ...

→ **Un accompagnement adapté aux spécificités du public:** démarches liées à l'état civil délivré par l'OFPRA, la demande de réunification familiale, la demande de reconnaissance du Permis B ou encore de reconnaissance des diplômes étrangers

→ Des techniques d'accompagnement adaptées, prenant en compte la gestion des stress post-traumatiques et la dimension interculturelle.

III- La protection refusée: le parcours des personnes déboutées du droit d'asile

→ Qu'entend-on par personne « déboutée »?

→ La Préfecture Retire le droit au maintien sur le territoire français et obligation à quitter le territoire français

→ Les personnes déboutées peuvent bénéficier du dispositif d'aide au retour volontaire géré par l'OFII

→ Fin du droit aux conditions matérielles d'accueil:

- Fin du droit à l'hébergement au sein des dispositifs aux demandeurs d'asile dans un délai contraint (entre 1 mois et 2 mois de délai pour sortir de l'hébergement suite à décision de rejet de la demande d'asile)

- Fin du droit à l'Allocation spécifique pour les demandeurs d'asile (ADA)

→ dans les cas où les personnes déboutées se maintiennent sur le territoire français sans droit, elles doivent mobiliser leurs propres solutions personnelles, compter sur les aides caritatives, car elles ne sont pas éligibles à des dispositifs financés. Orientation possible vers le 115 en cas de vulnérabilité particulière.



Focus sur le dispositif Cent pour Un Chinon

Cent pour Un Chinon

Louer des logements pour les familles déboutées

- Les demandeurs d'asile qui ont été déboutés sortent de l'hébergement ADOMA
- ➔ **Conséquences : plus de logement et plus d'indemnités**
- 4 familles - 10 adultes et 9 enfants - sont actuellement concernées à Chinon

Comment ?

- Mise en place d'un **financement participatif** avec un **engagement sur la durée : CENT pour UN**
- Les adhérents et sympathisants s'engagent à verser durant idéalement 2 ans minimum, une somme mensuelle **minimum de 5 € à l'association**
- L'association **loue des appartements** pour y loger les demandeurs d'asile, paie les charges et contribue à leur assurer de quoi **subvenir à leurs besoins**.

Opération Cent pour Un

Actuellement 130 donateurs nous assurent un financement mensuel de +/- 2000 €

- Procurer un logement digne pour des migrants déboutés de leur demande d'asile
 - Financer toutes les charges liées au logement
 - Payer les frais de cantine
 - Leur assurer une indemnité de subsistance
- **Expérience Emmaüs Cent pour Un : le budget d'une famille est de 9000 à 11000 € par an, soit 750 à 900 € par mois.**
- **Aujourd'hui, nous assurons le logement, les charges et l'indemnité de subsistance de 2 familles.**

Nos amis migrants s'engagent à :

- Apprendre le français
- Scolariser les enfants
- Gérer leur budget
- Essayer de trouver un travail bénévole
- Quitter le logement dans un délai de 3 à 6 mois après l'obtention d'un titre de séjour

Hébergement Tournant

- 2 familles ne pouvant pas être logées par l'association sont logées chez des bénévoles
 - 8 familles du Chinonais se sont portées volontaires pour accueillir les personnes exilées sur une durée de 1 à 3 mois
 - Les membres de l'association continuent à assurer le suivi des familles exilées
- **Aujourd'hui, l'association peut assurer une participation aux charges générées par l'accueil de la famille exilée**

C'est l'occasion pour tous de rencontres riches, belles et chaleureuses !

Merci de votre attention!

Place à vos questions!

